

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du mardi 28 avril 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Kayané BIANCO ROATTA - Joël CANICAVE - Gaby CHARROUX - Lionel DE CALA - Alexandre DORIOU - Arnaud DROUOT - Capucine EDOU - Olivia FORTIN - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Jean-Pascal GOURNES - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Pascaline LÉCORCHÉ - Maxime MARCHAND - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Serge PEROTTINO - Robin PRÉTOT - Hedi RAMDANE - Anne REYBAUD-DECROIX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Philippe ARDHUIN représenté par Serge PEROTTINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Georges CRISTIANI.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HN-018-19198/26/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Grand Luminy au titre de son programme d'action 2026 - Approbation d'une convention - MGDIS n°13783 162231

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence fait de l'accélération des transitions la ligne directrice de son Agenda du développement économique et de son projet de territoire. Elle active tous les leviers disponibles afin de s'adapter dans des délais contraints à une nouvelle réalité économique, avec pour enjeu majeur d'encourager les dynamiques entrepreneuriales en s'appuyant sur l'écosystème d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation et le développement des filières d'excellence.

La Métropole entend ainsi matérialiser ses ambitions pour maintenir et amplifier l'excellence et le rayonnement de la filière santé par une feuille de route pour le développement de la « Healthtech métropolitaine », autour de trois orientations stratégiques :

- Développer une offre foncière et immobilière pour les entreprises,
- Renforcer et structurer l'offre de services associée,
- Améliorer la lisibilité du territoire par un marketing de l'écosystème Health Tech métropolitain.

Pour favoriser le développement de la filière santé, et plus particulièrement celui des biotechnologies, la Métropole Aix-Marseille-Provence déploie notamment une offre immobilière adaptée aux jeunes entreprises de biotechnologie sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy, comprenant les bâtiments Luminy Biotech I, II, III ainsi que le bâtiment Beret Delage.

Elle soutient par ailleurs un dispositif d'accompagnement à l'innovation, opéré par le pôle de compétitivité Eurobiomed, dédié aux projets collaboratifs de R&D et à l'accompagnement des pépites, ainsi que le cluster d'envergure mondiale Marseille Immunopôle, qui se concentre sur la recherche publique et sa valorisation. L'incubateur interuniversitaire Impulse bénéficie également de cet appui.

Considérant ces enjeux et l'ambition affichée dans son Agenda du développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence se propose de soutenir l'association Grand Luminy.

Au cœur de cet écosystème, l'association Grand Luminy joue un rôle clé dans l'accompagnement à la création d'entreprises et l'animation du village d'entreprises de Luminy.

Le territoire métropolitain dispose d'un fort potentiel dans ce domaine, notamment au sein du Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy, un site d'exception qui a vu émerger de nombreuses entreprises à fort potentiel de croissance. Parmi les plus emblématiques, on citera Innate Pharma ou encore Imtchek Therapeutics, rachetée en 2025 par le groupe pharmaceutique français IPSEN.

L'association Grand Luminy regroupe 45 membres issus de l'enseignement supérieur, de la recherche et du monde de l'entreprise. Elle a pour mission de :

- Promouvoir l'entrepreneuriat et accompagner dans leur développement les entreprises innovantes de la filière biologie/santé ;
- Contribuer à la promotion, à l'animation du complexe scientifique et entrepreneurial de Luminy.

Plus spécifiquement, pour atteindre les objectifs ci-dessus, l'association se propose de poursuivre les actions suivantes :

- Proposer des solutions d'hébergement et de services aux entreprises innovantes.
- Aider les porteurs de projets innovants dans leur projet de création d'entreprise.
- Participer au fonctionnement des structures d'accompagnement de la filière biologie/santé.
- Fédérer les différents acteurs du complexe de Marseille Luminy autour d'actions communes.

La pépinière présente un taux d'occupation de près de 85 % en décembre 2025. Elle accueille aujourd'hui 18 start-up biotech représentant 138 salariés.

En 2026, l'association va concentrer son activité sur l'accompagnement des entreprises au travers du programme d'actions suivant :

- Assurer l'animation et la promotion du Village Luminy Biotech par l'organisation de 5 événements thématiques ou rencontres biotech, ainsi qu'un « innovaiton day »,
- Accueillir et accompagner 2 nouvelles start-ups,
- Organiser des sessions de formation mutualisées à l'attention des salariés des entreprises accompagnées sur des sujets requérant des qualifications particulières telles que la sécurité incendie, le secourisme au travail, la manipulation des extincteurs ...,
- Poursuivre la démarche qualité afin de maintenir la certification ISO-9001,
- Garantir le bon fonctionnement des plateformes techniques.

L'association Grand Luminy joue par ailleurs un rôle central dans le projet de requalification du Village d'entreprises de Luminy Biotech, piloté par la Métropole.

Dans le cadre du projet Marseille Immunology Biocluster (MIB) porté par Aix Marseille Université, elle contribue activement au groupe de travail dédié à l'immobilier, co-piloté par la Métropole, l'APHM et l'Institut Paoli Calmettes.

L'association participe régulièrement aux comités de sélection de l'Incubateur Imulse, du Fonds Aix Marseille Provence Amorçage (AMPA) ou encore de la French Tech.

Elle est également un membre actif et régulier des comités techniques et autres groupes de travail dédiés à la filière santé, animés par la Métropole.

L'association Grand Luminy est ainsi un partenaire incontournable sur lequel les services de la Métropole peuvent s'appuyer pour représenter et structurer l'axe immobilier de la filière santé sur le territoire.

Le programme d'action 2026 de l'association, ainsi que son budget prévisionnel, sont détaillés à l'article 1 de la convention d'objectifs, annexée au présent rapport.

L'association a été soutenue à hauteur de 85 000€ par la Métropole en 2025 et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention afin de mettre en œuvre son programme d'action 2026, dossier MGDIS N° 13783.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association AGL une subvention d'un montant de 85 000 €.

Cette subvention représente 10,61 % du coût total prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° HN 006-19161/26/CM du Conseil de la Métropole du 16 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- Le règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence en vigueur.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les enjeux de développement économique et d'innovation associés à la filière santé et les orientations fixées pour y répondre dans l'Agenda du développement économique métropolitain approuvé en juin 2022 ;
- Le rôle clé que joue l'association Grand Luminy au sein de l'écosystème d'innovation et plus spécifiquement de la filière santé ;
- L'intérêt de soutenir la pépinière d'entreprises biotech de l'association Grand Luminy et de conforter la dynamique entrepreneuriale créée sur le site.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association AGL d'un montant de 85 000 euros au titre de l'exercice 2026.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association AGL, ci-annexée.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer la convention afférente à la présente délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2026 pour 80% et de l'exercice 2027 pour 20% en section de fonctionnement chapitre 65 - Fonction 67 - Nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4EEIS ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Nicolas ISNARD